

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/03/2010

Date de la convocation:

08/03/2010

Date d'affichage:

10/03/2010

L' an 2010 et le 15 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 60

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, MM : CONUECAR Nestor, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles MEYER Willy, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 008.2010

Vote : A la majorité

Pour : 58

Contre : 2

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

008.2010 : Espace Info Energie : convention 2009 avec l'ADEAN, convention 2010 avec l'ADEME.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention de partenariat du 05.11.2005 relative à l'espace info-énergie Nord Alsace (EIE),

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat,

Considérant l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'ADEAN,

Considérant la convention de financement n°0920C0466 avec l'ADEME,

Considérant la proposition d'avenant n°2 à la convention de partenariat, précisant les conditions d'exécution de l'opération de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en Alsace du Nord, conduite par l'EIE pour 2009,

Vu l'avis du bureau du 01.03.10,

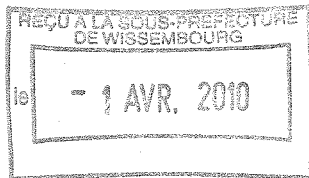
Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'autoriser le président à signer avec l'ADEAN l'avenant n°2 à la convention de partenariat du 05.11.05 précisant les conditions d'exécution de l'opération pour l'année 2009.
- d'autoriser le président à signer avec l'ADEME la convention de financement relative au renouvellement de l'espace info énergie Nord Alsace.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/03/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in dark ink.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :